

Contributions conventionnelles à la formation et/ou au dialogue social 2026 au titre de la masse salariale 2025

(Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Ordonnance n°2021-797 du 23 juin 2021. Article L6332-1-2 (nouveau II) du Code du travail, modifié par la LFSS du 26 décembre 2023, en vigueur depuis le 1er janvier 2024)

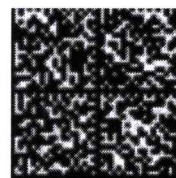
VOTRE ENTREPRISE		
CLEAN SERVICES 4 QUAI BESSIERES 46100 FIGEAC	SIRET	98382854200016
	Assujetti TVA	Oui
	Taux de TVA	20,00 %
	SIRET Cab. Comptable	38220857700041
	Email entreprise	sandrine.pineau@shiva.fr

VOS INFORMATIONS (activités et données annuelles 2025)			
Code NAF / APE	8121Z		
IDCC / Convention Collective applicable	3127 / ENTREPRISES DE SERVICES À LA PERSONNE		
Masse Salariale 2025 Contribution Conventionnelle (MS1)			37 411 €
Masse Salariale 2025 Contribution Dialogue social (MS2)			37 411 €
Effectif annuel moyen 2025	2.00	Année FS +11	

CONTRIBUTIONS CONVENTIONNELLES A LA FORMATION ET/OU AU DIALOGUE SOCIAL			
Contribution conventionnelle HT*	(MS1) x 0,1 %		37,41 €
TVA	20,00 %		7,48 €
Dialogue social * (non soumis à TVA)	(MS2) x 0,1 %		37,41 €
Montant TTC à payer à l'OPCO EP			82,30 €

REFERENCES TELEDECLARATION (effectuée sur www.contrib.opcoep.fr)			
N° Télédéclaration	FY128576H		
Montant	82,30 €	Date / heure	17/02/2026 14:39
Moyen de paiement	Virement	Version	1
Déclaration effectuée par	Entreprise		
E-mail déclarant	sandrine.pineau@shiva.fr		

PAIEMENT À EFFECTUER	
Virement à effectuer avant le 1er mars 2026	
Référence à indiquer impérativement dans le libellé de votre virement : FY128576H	
Important ! les coordonnées bancaires de l'Opco des entreprises de proximité ont changé : Nom complet : OPERATEUR DE COMPETENCES DES ENTREPRISES IBAN : FR76 1382 5002 0008 0203 4607 773 BIC : CEPARPP382	



*Voir tableau des taux sur www.opcoep.fr (rubrique contributions)